

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Carrières-sous-Poissy (78955)

Réponses de Eddie Ait, au nom de la liste « Agir pour Carrières avec Eddie AIT »

— le 28/01/2020 à 09:26 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

La liste Agir pour Carrières avec Eddie Ait s'est engagé à favoriser la pratique du vélo à Carrières-sous-Poissy. La position géographique de la ville la rend particulièrement propice à la pratique du vélo grâce à sa topographie plane et à sa proximité de la gare de Poissy.

Nous adopterons un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Développer la pratique du vélo en ville permet de réduire la pollution. Cela permet aussi de limiter les bouchons. De plus, pédaler est le gage d'une meilleure santé pour les habitants. D'ailleurs, lorsque le vélo est préféré aux transports en commun ou à la voiture individuelle, les municipalités ont moins d'infrastructures et de services à financer. En termes de mobilité urbaine, le vélo revêt donc une importance capitale !

Action n°2 : je m'engage

Affecter Au moins 5% du budget municipal d'investissement à un budget participatif de projets (avec un thème transport et mobilité) pour impliquer les citoyens dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Le budget participatif sera mis en oeuvre dès l'adoption du budget 2020 de la commune et un dispositif "Carrières en selle" sera créé afin d'inciter les Carriéroises et les Carriérois à formuler des projets.

Action n°3 : je m'engage

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 5 fois par an.

Le comité représente les cyclistes de la commune. Il est force de proposition sur les aménagements cyclables. Il participe aux discussions et donne son avis lorsque des travaux de voirie sont entrepris. Le budget participatif permet de faire avancer rapidement les actions jugées prioritaires ne nécessitant pas d'investissements lourds.

Le potentiel de développement du vélo dans notre commune n'est pas négligeable lorsque l'on sait qu'environ 60% des trajets inférieurs à 5km vers Poissy se font en voiture et ce chiffre monte à plus de 80% pour les trajets vers Triel-sur-Seine.

Nous devons donc associer le plus largement possible la population.

Le comité vélo sera installé en septembre 2020 lors de la semaine européenne de la mobilité.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 : je m'engage

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération.

La commune comporte quelques aménagements mais ils sont discontinus. Il faut les compléter et les relier pour créer un réseau cohérent qui permette de relier sans difficultés tous les quartiers de la commune.

La cohérence du futur réseau cyclable sur la ville est un préalable pour favoriser la mobilité de tous et promouvoir la mobilité douce, c'est-à-dire non polluante, deux enjeux primordiaux de la démarche Smart City que nous souhaitons engagée pour Carrières.

Action n°5 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Ce réseau doit être connecté aux villes voisines avec le traitement de la discontinuité majeure : le pont sur la Seine entre Carrières et Poissy.

Comme le montrent les nombreux témoignages recueillis dans l'enquête "Parlons Vélo", c'est une demande forte car cette discontinuité prive les Carriérois de la possibilité de se rendre facilement à la gare de Poissy pourtant toute proche. Cet aménagement est une priorité et doit être défendu par la future équipe municipale auprès de la communauté urbaine.

Les freins au développement du vélo sont nombreux sur notre commune.

La RD55, la RD190 et la traversées du Pont de Poissy notamment rendent la pratique du vélo périlleuse.

Les marges de progression sont énormes : seulement 3% des trajets domicile-travail sont effectués à vélo pour une distance moyenne de 1,6 km et sur le territoire de la communauté urbaine (GPSEO) et seulement 82 km des 269 km d'aménagement cyclables sont considéré comme satisfaisant en 2019.

Aussi, la réalisation d'aménagements durables et sécurisés sur sur le pont de Poissy pour la pratique du vélo sera une priorité de la nouvelle équipe municipale. L'attente est grande et partagée par de nombreux carriérois.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°6 : je m'engage

Réaménager les avenues qui sont à 2x2 voies en 2x1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos.

Les modes de déplacement doivent être organisés de façon harmonieuse dans notre ville pour que Carrières devienne une ville pour ses habitants et non pour le trafic automobile.

Nous généraliserons, avec les parties prenantes, les bandes cyclables dans la ville et créerons des pistes sur les axes routiers à forte densité de circulation des véhicules automobiles. Des pistes cyclables seront aménagées sur les départementales qui traversent Carrières, la RD190 et la RD55

La signalisation sur le réseau routier devra être optimisée et généralisée pour faciliter l'utilisation et la sécurisation des axes cyclables.

Action n°7 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

La signalisation sur le réseau routier devra être optimisée et généralisée pour faciliter l'utilisation et la sécurisation des axes cyclables.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°8 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Nous créerons également des locaux à vélos dans les écoles et les bâtiments publics et subventionneront la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Action n°9 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Nous irons plus loin en ouvrant une Maison du Vélo, lieu unique où l'on pourra se procurer l'ensemble des renseignements sur la pratique du vélo, aux abords du parc départemental des bords de Seine. Les utilisateurs ou futurs utilisateurs du vélo pourront s'informer, se documenter, prendre conseil auprès des membres des associations, bénéficier de services (marquage, atelier de réparation...). Des cours d'apprentissage à la conduite du vélo en ville ou à la réparation du vélo seront également donnés. De plus, la Maison du vélo verra des expositions, des conférences et des débats sur le thème du vélo y être organisés.

Commentaires généraux

Forts de nos engagements pour développer la pratique du vélo, nous équiperont tous les services municipaux d'une flotte de vélos de service et

de vélo-cargos pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, entretien voirie et toutes formes de déplacement s'y prêtant) et confieront aux associations spécialisées la formation des animateurs et éducateurs susceptibles de mettre en œuvre le Savoir rouler à l'École pour constituer un vrai pôle municipal d'animateurs mobilité vélo.